



Pour diffusion immédiate

Nouvelle carte de médicaments pour la sécurité des patients

Un nouvel outil encourage les Manitobains et Manitobaines à participer davantage aux décisions qui visent leurs soins de santé — Une prise de conscience accrue se traduit par l'amélioration de la sécurité des patients.

Winnipeg (Manitoba), le 2 juin 2008 — Les Manitobaines et les Manitobains bénéficient désormais d'un nouvel outil puissant qui peut les aider à gérer leurs propres soins de santé en connaissant les médicaments qu'ils prennent et en pouvant échanger ces renseignements avec leurs fournisseurs de soins de santé. Aujourd'hui, l'Institut pour la sécurité des patients du Manitoba a présenté la carte de médicaments de l'initiative *Vous pouvez poser des questions*, offerte gratuitement pour aider la population manitobaine à bénéficier de soins de santé sécuritaires dans l'ensemble de la province et ses fournisseurs de soins de santé à les dispenser.

Des études indiquent qu'environ 50 % des patients font l'objet d'au moins une erreur de médication à leur admission à l'hôpital et qu'environ 40 % des erreurs peuvent causer des préjudices modérés ou graves.

Au Manitoba, peu de gens conservent une liste exacte de leurs médicaments sur ordonnance et en vente libre. Il devient donc plus difficile aux fournisseurs de soins de santé d'avoir une vision d'ensemble des médicaments que leurs patients prennent.

Comme l'a déclaré Laurie Thompson, directrice générale de l'Institut pour la sécurité des patients du Manitoba, « les patients peuvent jouer un rôle important et précieux dans l'assurance de leur propre sécurité en connaissant le mieux possible leurs médicaments et en échangeant ces renseignements avec les pharmaciens, les médecins et le personnel infirmier. L'Institut encourage tous les Manitobains et Manitobaines qui prennent des médicaments à remplir la carte et à l'apporter avec eux, dans leur portefeuille, leur sac à main ou leur poche, à tous leurs rendez-vous médicaux, ainsi qu'à l'hôpital lorsqu'ils y vont. »

La carte de médicaments fournit des données vitales sur les médicaments du patient. Elle permet à la personne d'indiquer le nom des médicaments qu'elle prend, ainsi que leur puissance, leur quantité et leur fréquence d'administration. On peut inscrire aussi les motifs de l'administration des médicaments et le nom du médecin prescripteur.

La possession d'une carte de médicaments personnelle et à jour, qui présente une liste de médicaments sur ordonnance et en vente libre offre les avantages suivants :

- réduire la possibilité des erreurs de médication et contribuer à l'amélioration de la sécurité des patients;
- indiquer des renseignements qui permettent aux patients de mieux comprendre leurs médicaments et leur état de santé;
- permettre aux fournisseurs de soins de connaître les médicaments courants des patients et de veiller à ce que l'administration des médicaments débute et s'arrête de manière appropriée;
- fournir des renseignements essentiels aux intervenants en cas d'urgence;

Suite à la page 2



- améliorer la communication entre les fournisseurs de soins de santé et les patients au sujet des médicaments;
- permettre aux patients de participer davantage à la prestations de leurs propres soins de santé.

Comme l'a mentionné Kristi Chorney, coordonnatrice des risques et de la qualité à l'Office régional de la santé de Brandon, « nous attendions impatiemment le lancement de la carte de médicaments de l'initiative *Vous pouvez poser des questions*, car elle est un outil précieux pour recueillir des renseignements sur les médicaments pris à la maison. Nous croyons qu'elle nous permettra de renforcer les succès que nous avons obtenus dans la conciliation des mesures de médication au cours des dix-huit derniers mois. Depuis que nous avons adopté les processus proposés par la campagne *Des soins de santé plus sécuritaires maintenant!*, notre taux de préjudices pouvant être causés aux patients (ou les modifications non intentionnelles des médicaments) a été coupé de moitié. »

Au départ, 200 000 cartes seront imprimées et distribuées partout dans la province, comme suit :

- dans les pharmacies communautaires;
- à 48 équipes de professionnels de la santé qui participent à la conciliation des mesures de médication, une pratique exemplaire qui prévient les erreurs de médication (*Des soins de santé plus sécuritaires maintenant!*);
- dans les cabinets de médecin;
- aux organismes de santé communautaire;
- aux conseils de ressources pour les aînés.

On peut également imprimer une carte et la sauvegarder électroniquement en visitant le site Web www.safetoask.ca.

Le site Web contiendra les éléments suivants :

- un document sur l'utilisation sécuritaire des médicaments à l'intention du public;
- deux vidéos documentaires : la première vise à aider les gens à mieux comprendre pourquoi il est important de dresser la liste de leurs médicaments et d'avoir l'information à portée de la main et la deuxième explique comment il faut remplir la carte de médicaments;
- des conseils d'utilisation de la carte pour les fournisseurs et organismes de soins de santé, accompagnés par une vidéo sur la conciliation des mesures de médication;
- des articles d'appui;
- des liens au matériel documentaire produit ailleurs.

Le gouvernement du Manitoba est le principal commanditaire du projet. Il offre un financement de 50 000 \$ pour l'impression, la distribution et la promotion de la carte de médicaments. L'Institut canadien pour la sécurité des patients et la société Industrial Alliance Insurance and Financial Services Inc. sont également des commanditaires du projet.

Comme l'a souligné Kerri Irvin-Ross, ministre déléguée à la Vie saine, « nous sommes très heureux et fiers de soutenir le projet de carte de médicaments. Nous devons tous nous sentir confiants de jouer un rôle actif dans l'administration de nos propres traitements. Une meilleure compréhension de la situation peut accélérer le rétablissement, tout en atténuant la peur et l'appréhension. »

Suite à la page 3



Le Manitoba College of Family Physicians, l'Ordre des infirmières et des infirmiers auxiliaires du Manitoba, l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Manitoba, l'Ordre des infirmières et des infirmiers psychiatriques du Manitoba et la Manitoba Pharmaceutical Association enverront des cartes de médicaments à leurs membres et les encourageront à promouvoir l'utilisation de la carte. La Manitoba Society of Pharmacists a imprimé 10 000 copies de la carte et elle les distribuera aux pharmacies manitobaines qui en feront la demande.

La carte de médicaments est également conçue pour faire partie de la trousse d'information pour les situations d'urgence (TISU), qui est très utilisée dans les résidences manitobaines pour indiquer aux intervenants en cas d'urgence des renseignements importants. Élaborée par une équipe dirigée par le Conseil pour les aînés de Boni-Vital, la trousse est souvent fixée au réfrigérateur dans la cuisine. La Paramedic Association of Manitoba soutient ce nouveau projet, car la carte fournira des renseignements essentiels aux ambulanciers paramédicaux lors d'une situation d'urgence.

Selon Karen Irvine, coordonnatrice des ressources pour le Conseil pour les aînés de Boni-Vital, « les expériences des Manitobains et des Manitobaines qui ont utilisé la TISU nous indiquent que l'accès à des renseignements médicaux importants par les intervenants en cas d'urgence et les professionnels de la santé a permis de sauver des vies. C'est pourquoi nous sommes très heureux d'avoir la possibilité de nous associer à l'Institut pour la sécurité des patients du Manitoba afin de veiller à ce que la nouvelle carte de médicaments de l'initiative *Vous pouvez poser des questions* soit incorporée à notre trousse. »

« Il arrive très souvent que les patients et les membres de leur famille se sentent anxieux ou dépassés par les événements dans des situations d'urgence. Il peut donc être difficile pour eux de se souvenir de détails médicaux importants, » a ajouté Eric Glass, président de la Paramedic Association of Manitoba. « La nouvelle carte de médicaments de l'initiative *Vous pouvez poser des questions* est non seulement un excellent outil qui permet aux patients d'inscrire leurs médicaments sur ordonnance et en vente libre et d'avoir les renseignements à portée de la main pour leurs rendez-vous médicaux, elle peut également parler pour eux en cas d'urgence à la maison lorsqu'ils l'insèrent dans la TISU fixée au réfrigérateur. »

Selon la directrice générale de l'Institut pour la sécurité des patients du Manitoba, « les fournisseurs de soins de santé ne peuvent pas prendre les meilleures décisions au sujet des soins à apporter à un patient sans connaître les médicaments administrés à ce dernier. Nous demandons à tous les Manitobains et Manitobaines qui prennent des médicaments d'en dresser la liste et de la garder à jour. Connaissez vos médicaments et montrez votre carte chaque fois que vous communiquez avec un médecin, un pharmacien ou une infirmière, ou chaque fois que l'on discute de votre état de santé avec vous. Cela pourrait vous sauver la vie! »

Tous les partenaires du projet de carte de médicaments conviennent qu'il faut favoriser le dialogue au sujet de cet élément important de la sécurité des patients. ***Nous voulons que les gens sachent qu'ils peuvent poser des questions au sujet de leurs médicaments.***

Renseignements pour les médias :

George Kolomaya

204 488-6323

george@samsonjourney.com

PRINCIPAUX MEMBRES

Collège des médecins et chirurgiens du Manitoba • Ordre des infirmières et infirmiers du Manitoba • Santé Manitoba • Manitoba Pharmaceutical Association • Offices régionaux de la santé du Manitoba • Hôpital général Saint-Boniface • Office régional de la santé de Winnipeg